

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

**CONSULTATION DES HABITANTS D'UN DÉPARTEMENT SUR LE CHOIX DE LEUR
RÉGION D'APPARTENANCE - (N° 1163)**

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par

M. Pfeffer, Mme Lorho, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Houssin,
Mme Lechanteux, M. Guitton, Mme Lelouis, M. Rambaud, Mme Roullaud, M. Ménagé et
M. Jacobelli

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport visant à déterminer l'attachement des habitants à leur région actuelle par rapport à leur région antérieure à la réforme territoriale de 2015 est transmis au Parlement. Ce rapport visera à déterminer, par département, l'attachement des populations locales à leur nouvelle région et à évaluer leur volonté de restaurer leur ancienne.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, le gouvernement Valls a imposé une fusion autoritaire des anciennes régions. Créant des entités régionales démesurément étendues, cette fusion a été réalisée au mépris de la règle selon laquelle « Les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils départementaux intéressés » (article L. 4122-1 du code général des collectivités territoriales).

De nombreux locaux expriment leur volonté de retrouver leur région d'origine, c'est le cas par exemple dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Tout comme en Corse, la population alsacienne est très attachée à son territoire et à son identité. C'est le fruit de la géographie, de l'histoire et de spécificités aussi bien linguistiques que religieuses. Ainsi, un sondage réalisé par l'IFOP a constaté que 83% des Alsaciens souhaitent le rétablissement d'une région Alsace de plein exercice (Dernières Nouvelles d'Alsace, 21 février 2018). Un second sondage réalisé peu après par BVA a confirmé ce résultat.

À la lumière de ces faits, il apparaît nécessaire de réaliser un rapport faisant un bilan de l'acceptation de la réforme de 2015 auprès des populations concernées par la fusion des régions.